



# Le Noyeron

Cela fait six mois que le premier numéro est sorti du photocopieur de la mairie et nous tenons nos engagements avec ce deuxième numéro.

Ce semestre écoulé a été riche en événements divers et malgré cela les dossiers ont continué à avancer :

## **Le dossier assainissement**

Les élus de la commune se sont rendus courant août sur les différents terrains offrant des possibilités pour installer une roselière. Actuellement, le conseil municipal aimerait regrouper les eaux usées sur un seul site offrant ainsi une économie pour l'entretien. Pour poursuivre l'avancement du dossier, suite à la réunion du 13 octobre avec le bureau d'études et le conseil général nous devons travailler sur la gestion des eaux parasites (gouttières, fontaines, drains) et affiner le nombre d'habitants permanents et secondaires afin de dimensionner au mieux la taille de l'ouvrage.

## **Eau impropre à la consommation**

Les travaux de clôture du périmètre de protection immédiat de la source des 7 Fonts sont terminés.

Depuis cet été, nous rencontrons des problèmes avec la potabilité de l'eau (présence d'Escherichia Coli et d'entérocoques) Nous avons dû installer un traitement au chlore pendant l'été et nous l'avons retiré au début du mois de

septembre. Suite aux fortes pluies du mois de novembre, l'eau a de nouveau été impropre à la consommation. Des mesures ont été prises pour dans un premier temps donner de l'eau en bouteille aux personnes âgées, aux personnes fragiles et aux familles ayant des enfants. Dans un second temps, des palettes d'eau de source ont été stockées en mairie et distribuées à tous les habitants deux fois par semaine. Pour limiter les risques sanitaires, nous avons dû à nouveau installer le traitement par chloration depuis le 26 novembre.

Nous avons rencontré deux fois l'Agence Régionale de Santé qui a mandaté un hydrogéologue pour des études complémentaires afin de trouver une solution pérenne et adaptée à ce problème et assurer le maximum de tranquillité pour les années à venir.

## **Ecole des Evarras**

Les travaux de rénovation engagés à l'école des Evarras prennent fin et les entreprises ont rendu une habitation en excellent état de finition. La réception des travaux a été finalisée le 8 octobre et la location de ce bien communal a été inscrite sur internet. De sérieuses garanties sont exigées pour les locataires éventuels.

La location : 6 dossiers sont arrivés en mairie. Après une réunion de la commission travaux qui a étudié les dossiers : trois demandeurs dépassaient le plafond de revenus pour la

location de cette maison qui est un logement social, les trois autres étaient inférieurs. Il restait alors un choix à effectuer pour ces trois dossiers : finalement c'est la candidature de Fabien Roux et Pauline Buffet qui a été retenue.

## **Urbanisme**

Depuis notre dernier bulletin, nous avons créé une commission urbanisme : R. Nouguier, P.Boyer, M. Masdeville, B. Lebioda, M. Py.

Le plan d'occupation des sols deviendra caduc le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour la municipalité se pose la question de savoir si elle doit engager la transformation du P.O.S en P.L.U ou ne rien faire. La 1<sup>ère</sup> solution est très contraignante car le P.L.U devra être en conformité avec le S.Co.T (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Aire Gapençaise qui regroupe 72 communes. La surface constructible de la commune, à ce jour, encore importante devra diminuer fortement. Si la 2<sup>ème</sup> solution était actée, la commune passera sous le Règlement National d'Urbanisme et c'est le Préfet qui instruira toutes les demandes.

**Nous vous rappelons également que tous travaux (construction d'abri, mur de clôture, réfection de toiture, création ou agrandissement d'ouvertures) doivent faire l'objet de déclaration en mairie.**

## **Recensement**

Pour notre commune il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Après appel à candidature c'est Florence Blanc-Pereno qui a été recrutée pour effectuer cette mission. Pour ceux qui ne la connaissent pas, elle se présentera dans chaque foyer munie d'une carte d'agent recenseur.

## **La sécurité routière**

A la Guinguette : des courriers ont été adressés à la préfecture des Hautes Alpes, à la DIRMED. A ce jour aucune réponse n'a été apportée. Des relances ont été effectuées.

Dans les autres hameaux, des problèmes de comportements d'automobilistes ont été rapportés. Grâce à ces remarques nous avons constaté un manque d'information à l'entrée des hameaux. Une étude est prévue avec la maison technique de Saint Bonnet.

## **L'école du Noyer**

Dans un désir d'amélioration de l'accueil et de la sécurité des enfants sur l'école de notre commune, un portail a été installé ainsi qu'un grillage qui remonte sur le mur d'enceinte.

Face aux intempéries nombreuses cet automne, la directrice, les enfants et leurs parents ont apprécié la mise à disposition de l'ancienne miellerie en qualité de préau et pour effectuer les TAP.

## **Effondrement de la route vers Lacou**

La route D617 au niveau du Laus qui s'était fortement dégradée a été réparée en septembre par l'entreprise Colas sous l'égide de la maison technique de Saint Bonnet. Un drain a été enterré, le ruisseau a été creusé pour évacuer l'eau et un autre ruisseau a été

confectionné dans la pente pour la transporter jusqu'au torrent voisin. Nous continuerons à surveiller l'état de la chaussée ainsi que les différents axes routiers de la commune.

## **Le torrent du Rageoux**

Après la constatation d'une dégradation pouvant mettre en péril le chemin forestier attenant, des travaux ont été entrepris en deux temps. La première urgence consistait à débarrasser les embâcles et les troncs d'arbres. La deuxième phase consistait à débarrasser les blocs du lit du torrent pour consolider les berges.

## **Le centième anniversaire du début de la guerre 1914-1918**

Il a été célébré au monument aux morts de la commune. De nombreux habitants se sont réunis à cette occasion. Le verre de l'amitié a été partagé en mairie.

## **L'ancien mobilier de l'église de la Ville**

Suite aux travaux de rénovation de l'église, l'ancien mobilier trop vétuste n'a pu être conservé.

## **Soutien aux associations**

Nous remercions les associations de la commune pour leur dynamisme.

Une nouvelle association s'est créée : Wu Xing Tao Champsaur pour proposer une activité de Qi Gong. La municipalité la soutient en lui prêtant gracieusement la salle polyvalente tous les jeudis soirs. Elle compte une vingtaine de participants assidus aux cours du jeudi soir de 19h 30 à 20h45.

## **Le mot des associations**

L'assemblée générale du LAC s'est réunie. Le président a été réélu et de nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration. Les activités

traditionnelles du LAC seront reconduites en 2015.

Le comité des fêtes a organisé sa traditionnelle soirée choucroute le 29 novembre. Quarante personnes ont participé à la manifestation.

L'association Dominique Villars s'est montrée également dynamique toute l'année, notamment avec la journée du bicentenaire du décès du célèbre botaniste.

Comme chaque année, Michèle et des bénévoles ont mis en place la crèche à la chapelle des Evarras. Vous pouvez aller la découvrir pendant un mois et demi. A l'église de Lacou, vous pouvez aussi voir une crèche traditionnelle.

**Pendant les fêtes de fin d'année la mairie sera fermée du 23 décembre 2014 au 4 janvier 2015. Une permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales aura lieu le mercredi 31 décembre de 9 heures à 11 heures 30.**

**Les vœux de la municipalité se dérouleront à la salle polyvalente le samedi 10 janvier 2015 à partir de 18 h.**

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Pour les personnes intéressées par le fichier informatique, envoyez-nous votre mail à l'adresse suivante :

[mairiedunoyer@wanadoo.fr](mailto:mairiedunoyer@wanadoo.fr) en nous indiquant votre nom. Vous recevrez la prochaine édition sur votre adresse électronique.

Rédigé par les membres de la commission communication.

Imprimé par la mairie